Vivre à Quetigny
JANVIER / FEVRIER / MARS 2015 | N°184

Nouveau plan couleur

Quetigny réaffirme la ville couleur p.13

Révision PLU

Le projet d'aménagement et de développement durable validé p.6

Recensement 2015

La campagne est lancée p.11

Saison culturelle

Imaginaire et détente au rendez-vous p.22

SOMMAIRE

N° 184

Recueillement solennel en Mairie le 8 janvier dernier à 12h en hommage aux victimes des attentats

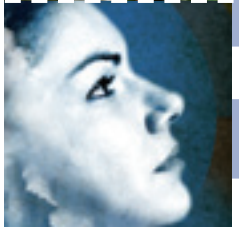

au quotidien

4 Détecteur de fumée obligatoire, appel à bénévoles et aux dons de matériels de l'épicerie solidaire, le projet cœur de ville se poursuit, opération emplois pour le futur Cap Vert.

actualités

6 Révision PLU : le projet d'aménagement et de développement durable est validé
8 Intercommunalité : Quetigny engage le passage en Communauté urbaine
10 Action éducative : vers la création d'un comité consultatif de la jeunesse
11 Le recensement 2015 a débuté
12 Prévention, sécurité : une conférence débat pour les Seniors le 3 février
17 La zone des Charrières change de visage

dossier

13 Nouveau plan couleur : Quetigny reprend des couleurs

associations

18 Carnaval revient en mars
20 Soirée de l'engagement : ils brillent par leur volonté et leur action

dans les quartiers

19 Les travaux près de chez vous

culture

22 Rendez-vous famille : moment poétique avec « Dorothy »
23 Les Belles d'hiver(ses) donnent de la voix en mars

ville pratique

24 Tribune libre
25 Château-Services : toutes les permanences des services et associations
26 Les infos pratiques : les élus à votre écoute, connaître les bons gestes pour limiter les déchets.

« Vivre à Quetigny-Magazine »
Mairie de Quetigny - 21800 Quetigny
Tel : 03.80.48.28.30.
Courriel : communication@quetigny.fr
Directeur de la publication :
Michel Bachelard
Rédaction & photos :
Olivier Carisey, Nicolas Zucchiatti, Audrey Varanguin.
Design graphique et pao : Leloublanp.
Photogravure, impression : ICO Dijon
Distribution : ESAT « Le Mirande »
Dépôt Légal : 1er trimestre 2015

La reproduction, même partielle, du magazine est strictement interdite

Combattre l'intolérance

La France a su faire face avec gravité et fraternité à l'épreuve et la douleur consécutives aux attaques barbares de Charlie Hebdo, de Montrouge et de la Porte de Vincennes.
Comme le soulignait fort justement Robert Badinter, les terroristes ont voulu tendre un piège à la République, allumer la haine entre les Français.
Nous ne tomberons pas dans ce piège !
Nous devons réaffirmer que notre ciment, c'est la laïcité et être intransigeants sur son respect, car notre cohésion nationale en dépend.
Nous devons également nous raccrocher fermement à la défense des principes d'égalité, de liberté, de fraternité et aux valeurs d'humanisme.
Combattre l'intolérance, c'est apprendre à mieux se connaitre, ne pas laisser de place aux stigmatisations et aux amalgames de tous ordres.
Le mal est profond. Sur les réseaux sociaux, des commentaires effrayants et provocateurs se propagent en soutien aux trois assassins. De même, des outrages et des actes malveillants se multiplient contre l'Islam et les musulmans.

Tout cela est intolérable. Il faut aller encore plus loin, plus fort, pour lutter contre l'obscurantisme et toutes les formes de racisme qui sévissent chaque jour.
La France est multiple, plurielle, diverse. C'est ce qui fait sa force et sa richesse. Mais il n'y a qu'une seule communauté, c'est la communauté nationale !
Passé le temps de l'émotion et de l'élan citoyen, notre devoir est d'analyser, de réfléchir, de débattre et d'agir avec sang-froid, lucidité, discernement et conviction pour définir ce qui nous unit, ce que nous voulons construire ensemble.
Les réponses seront forcément collectives, elles devront nécessairement associer les jeunes générations, s'appuyer sur l'éducation et la culture. Surtout, elles devront venir de nous tous !
Enfin, continuer de soutenir Charlie hebdo, c'est défendre la liberté d'expression mais aussi l'humour et l'impertinence dont nous avons tant besoin aujourd'hui.

Michel BACHELARD
Maire de Quetigny

Détecteurs de fumée

OBLIGATOIRES DANS LES LOGEMENTS AVANT MARS 2015

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent.

L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Combien de détecteurs de fumée installer ? Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ? Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui installe le détecteur de fumée ? C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

Qui s'en occupe : entretien, changement des piles, renouvellement si nécessaire ? C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ? Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

Pourquoi l'arrêté interdit-il d'installer des détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation ? Une détection de fumée dans les parties communes déclencherait l'alarme et inciterait les gens à sortir de leur logement et à entrer dans les fumées. Or, ce sont précisément les fumées qui sont dangereuses.

A savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'Etat. Soyez vigilant ! La Mairie de Quetigny ne recommande aucune entreprise pour le démarchage à domicile.

Epicerie solidaire Epimut

APPELS AUX BENEVOLES ET AUX DONS

L'épicerie solidaire Epimut de Quetigny lance un appel aux habitants pour soutenir les actions de son équipe de salariés (3) et de bénévoles (2).

En fonction de vos disponibilités (quelques heures par semaine ou plusieurs demies-journées), il s'agit de réaliser quelques interventions : accueil des bénéficiaires, conseil à la vente (choix des produits) mais aussi de participer à la vie et aux animations de l'Epimut afin d'entretenir du lien social (ateliers diététique, budget…). Vous serez accueillis dans une ambiance conviviale par Virginie Laforet, CESF, et son équipe (derrière le bâtiment de la Mutualité).

Par ailleurs, l'Epicerie solidaire de Quetigny recherche du matériel de puériculture en bon état et aux normes NF CE. La structure aurait besoin de poussette landau, siège auto, maxi cosi, lit bébé pliable ou non, matelas, drap, housse, baignoire, turbulette premier âge, jeu d'éveil (hors peluche). Vous pouvez déposer

vos dons à l'Epicerie solidaire 2 bis rue des Charrières à Quetigny (derrière le bâtiment) le jeudi de 10h à 12h, le vendredi de 15h à 17h ou sur rendez-vous au 03.80.46.89.48.

Renseignements au 03.80.46.89.49. ou 03.80.46.89.48.

Apprentissage du goût

FRANCE 5 S'INVITE AUX ATELIERS DU GOUT

Une équipe de télévision de France 5 a pris en exemple les ateliers d'éveil au goût de Quetigny conduits par Aude Gagnaire pour réaliser un reportage autour de la néophobie alimentaire en décembre dernier. Quel parent n'a jamais entendu son enfant s'écrier à table « c'est pas bon, j'aime pas » alors qu'il ne connaît même pas l'aliment proposé. C'est ce que les spécialistes appellent la néophobie alimentaire qui touche essentiellement les enfants de 3 à 8 ans. Pour Mme Monnery-Patris, chercheur au centre des sciences du goût et de l'alimentation à Dijon : « elle correspond à une peur ancestrale liée à la crainte de l'intoxication alimentaire et intervient à un âge où l'enfant va développer ses capacités exploratoires ».

Une douzaine d'écoliers de l'élémentaire Fontaine aux Jardins a ainsi suivi, sous l'œil de la caméra, un atelier pour mieux analyser parfois leur rejet d'un aliment. Familiarisation, expériences sensorielles avec un aliment peu banal puis dégustation ont permis aux enfants de gommer bien des a priori. Preuve est faite qu'avec un peu de patience, de la douceur, un accompagnement dans la dégustation, voire une participation à la préparation des plats, les enfants sont plus enclins à goûter ce que leurs parents leur proposent.

Vous pouvez accéder au reportage de France 5 avec ce lien internet : http://www.allodocteurs.fr/actualite-sante-grandir-de-a-ans-l-apprentissage-du-gout-15109.asp?1=1

Nouvelle centralité

LE PROJET CŒUR DE VILLE SE POURSUIT

Alors que la première phase du projet concerté « cœur de ville » s'est achevée avec des propositions à la fois réalistes et ambitieuses (voir VAQ N°183), la Ville poursuit le processus d'élaboration pour améliorer la qualité de vie à Quetigny. Associés à la démarche de conforter le centre-ville, les commerçants de la Place centrale Roger-Rémond ont été à nouveau réuni en octobre dernier pour échanger autour de ce projet et pour relancer le dynamisme commerciale de la place. Une association de commerçants de la place centrale Roger-Rémond pourrait voir le jour prochainement avec pour objectif l'animation de la place.

Par ailleurs, une convention de concession d'aménagement a été signée entre la Ville et la société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SPLAAD) afin de mener à bien la future opération d'aménagement du projet cœur de ville. Convenue pour une durée de 10 ans, cette convention fixe notamment les conditions dans lesquelles l'aménageur – véritable outil au service des collectivités locales actionnaires – réalisera ses missions sous le contrôle de la Ville de Quetigny. Enfin, la seconde phase du projet va débuter avec le lancement du concours d'urbanisme. Cinq équipes d'urbanistes paysagistes seront présélectionnées le 29 janvier prochain. Un rendu de leurs travaux et esquisses est attendu pour fin juin préfigurant ainsi le futur centre-ville de Quetigny. A suivre.

Photo : Grand Dijon

Pôle de loisirs Cap Vert

DES EMPLOIS DE RESTAURATION A LA CLÉ

Alors que les travaux de sa réalisation vont bon train, le futur pôle de loisirs Cap Vert représente une belle opportunité d'emplois pour les Quetignois. En effet, quatre restaurants (Del Arte, Les 3 Brasseurs, La Boucherie, Tommy's diner), un club fitness et une salle de bowling composeront ce nouvel ensemble d'activités commerciales et de loisirs en avril 2015. A terme, un hôtel viendra compléter l'ensemble.

Après une première opération concluante avec les nouvelles enseignes du centre commercial Grand Marché en juin dernier, la Ville poursuit son étroite collaboration avec ses partenaires (enseignes, Pôle emploi, Maison de l'emploi et de la formation, Mission locale et services municipaux) afin de soutenir l'emploi local. En effet, afin de répondre aux besoins des futures enseignes du pôle Cap Vert, près de 180 emplois essentiellement dans le secteur de la restauration sont à pourvoir d'ici à avril prochain. **Il est vivement recommandé aux personnes motivées pour ce type d'emploi de consulter le site de Pôle emploi : pole-emploi.fr.**

Révision du Plan Local d'Urbanisme / P.A.D.D.

Quetigny **maître de son destin**

Phase 2 de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Quetigny, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu et validé le 18 novembre par le Conseil Municipal et présenté aux habitants le 2 décembre à l'espace Mendès-France. Ce document important pour l'avenir de Quetigny à l'horizon 2020 décline deux orientations majeures : d'une part développer un éco centre-ville et limiter l'étalement urbain, d'autre part poursuivre le développement de la ville équilibrée.

Issu du diagnostic établissant les atouts et faiblesses du territoire (1), le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) constitue le projet politique de développement de la commune pour les 10 ans à venir. Il correspond pleinement aux évolutions réglementaires récentes (2).Accompagnée par le cabinet Ingespaces, la Municipalité prépare l'avenir en fixant les grandes orientations préfigurant le développement de Quetigny à l'horizon 2020. Inscrite dans une démarche de concertation avec les habitants, elle décline ainsi sa vision de la ville à travers deux orientations majeures. A savoir : 1) développer un éco centre-ville et limiter l'étalement urbain, 2) poursuivre le développement de la ville équilibrée.

Se projeter dans l'avenir

Pour le Maire Michel Bachelard :
« *Ces deux axes forts ne sont pas le fruit du hasard mais sont le résultat d'une réflexion déjà engagée lors du mandat précédent. Le PADD reprend nos grands projets annoncés pour le mandat. C'est un exercice difficile car de nombreux facteurs sont à prendre en compte pour réussir le Quetigny de demain* ». Etre en conformité avec les documents supracommunaux (voir page 7), prendre en compte l'arrivée du tramway, se préoccuper du vieillissement de la population, du logement en centre-ville, des questions environnementales... sont autant d'éléments qui conduisent à se réinterroger sur l'identité de Quetigny et à adapter le modèle de développement de la ville . « *Tout en respectant le passé, nous constatons que les choses évoluent et il nous faut travailler pour les générations futures. Le modèle Quetignois doit s'orienter vers un renouvellement urbain et une densification raisonnés afin de faire émerger un véritable éco centre-ville. Sans renier l'identité de Quetigny ni toucher aux espaces verts, ce choix de densification modérée permet de préserver 50 ha d'espaces agricoles de toute urbanisation jusqu'en 2020. D'autre part, la force de Quetigny, la recette qui fonde la qualité de vie de notre ville, c'est l'équilibre basé sur un ensemble de mixité : sociale, d'habitat, d'activités économiques, d'équipements et services. Pour conserver cet équilibre d'une ville de 10 000 habitants, il faut construire de nouveaux logements, rénover les bâtiments collectifs, veiller aux effectifs des écoles, penser aux personnes à mobilité réduite...*
Il est prévu la construction de 3 à 400 logements le long de l'avenue du Château - de la crèche au rond-point du 18 juin 1940. Ces logements seront adaptés aux besoins de la population - étudiants, jeunes ménages mais aussi retraités qui pourront bénéficier d'accès facilités à leur logement avec des ascenseurs. » souligne Michel Bachelard.
Reste à traduire de façon réglementaire ces orientations. Ce sera l'objet de la phase 3 de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Quetigny.

(1) - 1ère étape de la révision du PLU présenté aux habitants en juin 2013.
(2) - Il respecte les principes fondamentaux des lois SRU (solidarité et renouvellement urbain, lois Grenelle et loi ALUR (accès au logement et à un urbanisme rénové)

2 orientations majeures
Les grandes lignes du PADD

Développer un éco-centre-ville et limiter l'étalement urbain

- **Faire évoluer la ville en lien avec la présence du tramway : affirmer une nouvelle centralité et engager des opérations de renouvellement urbain**
- **Préserver l'espace agricole**
- **Préserver les espaces naturels et favoriser la continuité écologique dans la ville et en dehors**
- **Valoriser le patrimoine bâti, végétal et paysager du territoire Quetignois.**

Poursuivre le développement de la ville équilibrée

- **Poursuivre le développement de l'habitat durable et des équipements collectifs de manière maîtrisée**
  . Privilégier le renouvellement urbain à l'horizon 2025
  . Envisager une extension urbaine au-delà de 2025 en continuité du tissu urbain au Nord-Est
  . Favoriser la mixité intergénérationnelle et sociale
  . Favoriser le bioclimatisme et de nouvelles formes urbaines
- **Poursuivre le changement des pratiques de mobilité**
  . Articuler le développement urbain et les transports collectifs performants
  . Adapter l'offre de stationnement
  . Poursuivre le développement de la pratique des mobilités douces
- **Conforter durablement la dynamique économique et sociale de Quetigny**
  . Soutenir le secteur de l'économie sociale et solidaire, le commerce, les services et l'artisanat de proximité
  . Faire évoluer et qualifier les zones d'activités existantes
  . Accompagner la mise en oeuvre du projet d'Eco-Parc Dijon-Bourgogne dans un souci de développement durable
  . Pérenniser et diversifier l'activité agricole
  . Faciliter l'accès de tous aux loisirs, au sport et à la culture
- **Améliorer la couverture numérique du territoire**
- **Concevoir une ville valorisant ses ressources énergétiques**
- **Adapter le tissu urbain aux évolutions du climat.**

Retrouver le détail des grandes lignes du PADD de Quetigny sur le site Quetigny.fr / rubrique Urbanisme / PLU.

Le P.A.D.D. Qu'est-ce que c'est ?

Le PADD définit la stratégie globale d'aménagement, de développement et de préservation du territoire communal dans une logique de développement durable.
En cohérence avec les documents supra communaux (shéma de cohérence territorial du Dijonnais, plan de déplacements urbains, programme local de l'habitat du Grand Dijon), il s'appuie également sur l'Agenda21 et le Plan climat énergie territorial de Quetigny qui fixent des objectifs et actions à mener en matière de développement durable.
En clair, véritable cadre de référence du PLU, il détermine les objectifs d'aménagement en matière d'urbanisme, d'identité, de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services, d'énergie ou encore de climat.

Et maintenant !

Après le diagnostic du territoire (phase 1) et l'élaboration du PADD (phase 2), place maintenant à la phase 3 avec :

- *Elaboration du dossier réglementaire du PLU : traduction réglementaire des orientations du PADD*
- *Arrêté du projet à la fin du 1er semestre 2015*
- *Enquête publique*
- *Nouveau PLU de Quetigny attendu pour l'automne 2015.*

La Communauté d'agglomération devient Communauté urbaine

Ensemble nous sommes plus forts

Depuis le 1er janvier 2015, la communauté d'agglomération s'est transformée en communauté urbaine ouvrant une nouvelle page de l'intercommunalité locale. En votant à une large majorité l'extension de compétences puis le passage en communauté urbaine, Quetigny poursuit l'aventure de cette communauté de destins. Une évolution logique qui porte les ambitions d'un territoire au service de sa population. Explications avec Rémi Détang, 1er adjoint au Maire de Quetigny et vice-président du Grand Dijon délégué aux affaires foncières.

Qu'entend-on par communauté de destins ?

« Cela signifie qu'ensemble nous sommes plus forts. Les habitants des 24 communes membres profitent de services à la population et des projets d'aménagement communautaires développés par le Grand Dijon. Inscrit dans le mouvement intercommunal depuis 1978, Quetigny a bénéficié de services mutualisés comme les transports en commun, l'assainissement, le traitement des déchets... Tout s'est accéléré à partir des années 2000 avec la communauté d'agglomération. Quetigny a d'ailleurs été exemplaire en jouant la solidarité avec les autres communes sur le plan financier. Des projets structurants majeurs pour le développement de l'agglomération ont été réalisés et profitent pleinement aux Quetignois. Je pense notamment à la piscine olympique et au tramway qui relie Quetigny au coeur de l'agglomération et à la plupart des équipements structurants. De tels projets n'auraient jamais vu le jour sous l'égide d'une seule commune. Aujourd'hui, la communauté urbaine ouvre une nouvelle page de l'intercommunalité ».

Cette évolution en communauté urbaine était-elle nécessaire?

« On peut constater que notre intercommunauté poursuit son chemin de coopération de façon cyclique. Aux 24 ans du District de l'agglomération dijonnaise (1976 - 2000) ont succédé 14 années de communauté d'agglomération (2000-2014). En abaissant le seuil des communautés urbaines à 250 000 habitants, la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM offrait l'opportunité à l'agglomération dijonnaise de franchir une nouvelle étape avec, à la clé, une majoration importante des subventions d'Etat. A l'heure où les collectivités locales sont appelées à fonctionner avec des budgets contraints, c'est un élément à ne pas négliger pour la poursuite des projets communautaires».

Photo : 4 Vents

6 mois pour une telle transformation, n'est-ce pas un peu court ?

« Les 24 communes membres ont eu effectivement peu de temps pour se prononcer d'une part sur l'extension des compétences et d'autre part sur le passage en communauté urbaine. Mais ce calendrier contraint se justifie : il fallait faire vite pour permettre à la nouvelle structure intercommunale de bénéficier de dotations financières supplémentaires à hauteur de 6 M d'€ par an (1). Cela se traduit déjà dans les orientations du budget 2015 du Grand Dijon débattues par les élus communautaires en décembre dernier. Par exemple, ce sont notamment 3.5 M d'€ supplémentaires de dotation globale de fonctionnement supplémentaire qui tombent dans l'escarcelle du Grand Dijon pour l'exercice 2015 (2). Une manne financière qui permettra de maintenir le niveau d'investissement de la communauté urbaine. 2015 sera d'ailleurs une année de transition douce dans le transfert des compétences entre les villes et le Grand Dijon. J'observe que les communes membres ne s'y sont pas trompées en approuvant à une très large majorité ce passage en communauté urbaine (3) ».

Les communes doivent-elles craindre l'avènement de cette nouvelle intercommunalité ?

« Le changement est souvent source d'inquiétudes. Avec le transfert des compétences voirie et urbanisme à la communauté urbaine, certains évoquent même que les communes deviendraient des quartiers de Dijon. Il n'en est rien. Les élus municipaux resteront maîtres de leurs décisions et sauront défendre leur volonté dans les projets. Je rappelle qu'actuellement Quetigny poursuit sereinement la révision de son Plan Local d'Urbanisme qui engage ses projets d'avenir (coeur de ville...) jusqu'à l'horizon 2020 (Voir pages 6-7). Il faut au contraire s'appuyer sur l'accompagnement du Grand Dijon dans la réalisation de projets et profiter de sa capacité à créer, innover, produire plus de services. Cette évolution doit conduire les communes à renforcer leurs actions de proximité avec les

Photo : 4 Vents

habitants. Il y aura toujours la nécessité que les communes conservent ce lien direct avec les habitants et le territoire».

La communauté urbaine, un plus pour la cohérence territoriale des actions ?

« Oui, incontestablement. Beaucoup de dispositifs supracommunaux ont été élaborés collectivement avec le souci de la cohérence territoriale. Je pense au schéma de cohérence territoriale du Dijonnais (SCOT), au plan climat énergie territorial (PECT), au plan Local de l'habitat (PLH), au plan de déplacements urbains (PDU). Dans quelques années sans doute, ce sera le Plan Local d'Urbanisme intercommunal où les maires auront toujours leur mot à dire. Les questions liées au logement, aux déplacements, aux zones d'activités... seront désormais traitées à une autre échelle territoriale afin d'assurer une plus grande cohérence pour construire un territoire toujours plus dynamique, attractif et porteur d'une qualité de vie pour tous ses habitants ».

(1) - Pour bénéficier d'une augmentation des dotations, le Grand Dijon devait sauter le pas au 1er janvier 2015
(2) - Au total, ce sont même 7 M d'€ car en restant en communauté d'agglomération, le Grand Dijon perdait 3.5 M d'€ supplémentaires.
(3) - Seuls Talant et Marsannay-la-Côte se sont prononcés contre le passage en communauté urbaine.

Chiffres clé du Grand Dijon

252 111 habitants (Insee, 1er janvier 2014)
24 communes
240 kilomètres carrés
1047 habitants au kilomètre carré
79 élus

Schéma de cohérence territorial du Dijonnais (SCOT)

94 communes, **300 000** habitants

Budget

303.16 millions d'euros (budget primitif 2014)

Attractivité / fréquentation

> Transports en commun

41,3 millions de passagers sur le réseau bus + tram Divia en 2013
176 000 voyageurs par jour sur le réseau bus+tram Divia
84 000 voyageurs par jour sur les 2 lignes de tramway

> Piscine olympique

400 000 nageurs par an à la piscine olympique

> Zénith

2 millions de spectacteurs accueillis entre 2005 et 2014.

Equipements / infrastructures

20 000 tonnes par an de déchets ménagers accueillis au centre de tri
14,5 millions de mètres cubes d'eau consommée dans le Grand Dijon en 2013
30 kilomètres de réseau de chaleur du Grand Dijon à terme

Zone d'activités

160 hectares : superficie de la future zone d'activités «éco-parc Dijon-Bourgogne».

Les compétences d'une communauté urbaine

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES*
ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ÉQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
PROMOTION TOURISTIQUE*
SOUTIEN À LA RECHERCHE ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
DOCUMENTS D'URBANISME, SCOT
OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT COMMUNAUTAIRE
CONSTITUTION DE RÉSERVES FONCIÈRES
VOIRIE*
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE
DÉPLACEMENTS ET MOBILITÉS
PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS
TRANSPORTS EN COMMUN
MOBILITÉS DOUCES
POLITIQUE DE LA VILLE
PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
AIDES À LA PIERRE
SOUTIEN À LA CRÉATION DE LOGEMENTS À LOYER MODÉRÉ
AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE
DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN
INSERTION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
DISPOSITIFS LOCAUX DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
HABITAT
EAU ET ASSAINISSEMENT
ÉNERGIES, RÉSEAUX DE CHALEUR
CONCESSIONS DES RÉSEAUX DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ
CIMETIÈRES ET CRÉMATORIUMS
INFRASTRUCTURES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES
SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE
COLLECTE ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS
LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'AIR
LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES
CONTRIBUTION À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Illustration : Grand Dijon

Projet Educatif de Territoire

LE PARCOURS ÉDUCATIF PREND FORME

Avec l'ambition de mettre en cohérence l'ensemble des actions éducatives favorisant la réussite éducative et l'inclusion sociale des jeunes de 0 à 25 ans, le projet éducatif de territoire (PEDT) enregistre une belle mobilisation collective dans le cadre des ateliers de concertation. Réunissant des associations, des parents d'élèves, des élus, des institutions, ces ateliers développent différentes thématiques en fonction des tranches d'âge et font l'objet de débats constructifs autour d'actions nouvelles répondant aux besoins des jeunes. Cette politique éducative en direction des 0-25 ans sera présentée en juillet prochain lors d'un comité de pilotage. Un véritable engagement pour le parcours éucatif de chaque jeune.

Projet jeune

RÉALISATION D'UNE FRESQUE

Fidèle à sa volonté de proposer aux jeunes des projets créatifs, l'Espace Pierre-Desproges en collaboration avec Scic Habitat Bourgogne met en place un projet de fresque murale. Encadré par un graphiste professionnel, un groupe de jeunes va réaliser prochainement une nouvelle fresque ayant pour thème la nature sur un pan de mur de l'immeuble à l'angle de la rue des Huches et de la rue Ronde. D'autres projets de fresque sont en germe pour l'année 2015.

Comité consultatif de la jeunesse

2015, année de la jeunesse à Quetigny

Engagement fort de la Municipalité, l'action éducative est vecteur de nombreuses initiatives permettant aux jeunes Quetignois de s'épanouir et de participer à la vie locale. 2015 verra ainsi la création d'une instance dédiée aux 16-25 ans et l'organisation des premières assises de la jeunesse à Quetigny.

La Ville et ses partenaires ne ménagent pas leurs efforts pour encourager les jeunes à vivre pleinement leur ville. Pour Moulay Jellal, adjoint à l'action éducative et au jumelage et Yann Colin, conseiller délégué à la jeunesse : « *Nous voulons donner les moyens à la jeunesse Quetignoise de se saisir de tous les sujets qui participent à la vie de la cité. Qu'ils s'agissent des réflexions engagées autour du projet cœur de ville, de la mise en place de parcours de musculation urbaine (street workout), de participation au sein du comité local d'éducation artistique (CLEA)…, chaque jeune doit avoir la possibilité de s'exprimer, de s'emparer de problématiques qui le concerne. Bref d'être un citoyen éclairé et un acteur de sa ville* ».

Vers la création d'un comité consultatif de la jeunesse

Pour leur donner les moyens d'agir, une instance dédiée aux 16 à 25 ans verra le jour prochainement. Ce comité consultatif de la jeunesse (CCJ) sera doté de moyens matériels, humains et financiers. Chaque jeune peut d'ores-et-déjà s'y engager et ainsi devenir acteurs de sa ville. Déjà 3 rendez-vous ont été organisés avec les jeunes pour discuter de cette future instance. Les échanges avec les 16-25 ans vont s'amplifier afin de mobiliser toutes les énergies, déterminer les modalités de fonctionnement du futur CCJ, échanger avec différents élus ou institutions dans l'accompagnement de ce projet. La Ville de Quetigny est d'ailleurs adhérente à l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej) qui apporte des conseils et favorise la confrontation d'idées entre jeunes de la France entière. Enfin, des événements culturels et sportifs ponctueront le premier trimestre afin de créer une dynamique autour du CCJ qui devrait être officialisé en avril lors des premières assisses de la jeunesse de Quetigny.

« *Avec cette nouvelle instance, nous faisons le choix d'associer les jeunes aux réflexions et aux décisions locales. La politique municipale doit tenir compte des souhaits et préconisations exprimés par ce comité de jeunes. Chaque année, le CCJ remettra un rapport aux élus, fruit de leur travail et de leurs souhaits. Avec ce CCJ - véritable outil d'actions, nous donnons les moyens à notre jeunesse d'agir* » soulignent les deux élus de l'action éducative de Quetigny. Rendez-vous est pris en avril prochain.

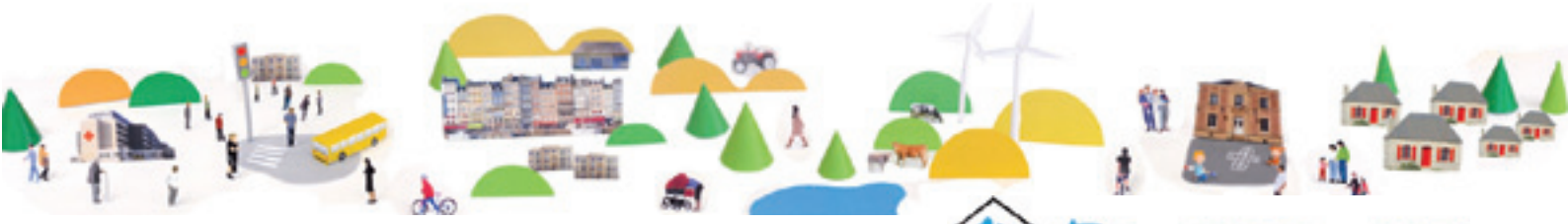

Recensement de la population 2015

La campagne est lancée

Depuis quelques jours, le recensement de la population est lancé à Quetigny et se poursuivra jusqu'au 14 février 2014. Se faire recenser est un geste civique qui permet de déterminer la population officielle de la Commune. C'est simple, utile et sûr et votre participation est essentielle.

Depuis le 15 janvier dernier, une vingtaine d'agents recenseurs recrutés par la Mairie sillonnent les rues de Quetigny, viennent à votre rencontre pour vous recenser. Une démarche importante qui est loin d'être anodine pour la Ville pour prendre des décisions adaptées aux besoins de la population.

L'équipe des agents recenseurs recrutée par la Mairie pour la campagne 2015

Le recensement, c'est utile à tous

Des résultats du recensement de la population découle la participation de l'Etat au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus cette participation est importante. Au-delà de connaître les caractéristiques de la population (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement…), le recensement revêt une grande importance au niveau local pour ajuster l'action publique aux besoins des habitants. En effet, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de la commune. C'est pourquoi, il est essentiel que chacun y participe !

Le recensement c'est simple : pas besoin de vous déplacer

Un agent recenseur se présentera chez vous, muni de sa carte officielle qu'il devra vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser en ligne ou sur papier. Merci de lui réserver le meilleur accueil. Pour la version papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à la Mairie.

Si vous choisissez de répondre par internet, rendez-vous sur le site : www.le-recensement.et-moi.fr et cliquez sur « le recensement en ligne, c'est ici ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent vous a remis lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Pour tous renseignements complémentaires, *votre agent recenseur et la Mairie sont à votre écoute.*

N° Vert 0 805 09 01 21

Appel gratuit depuis un poste fixe

Repas du 3e âge

Au bal des retouvailles et de la convivialité, les seniors à la fête

En préambule du traditionnel repas des seniors, «Rencontre, dialogue et partage» ont marqué le discours d'accueil de Catherine Gozzi, adjointe déléguée à la solidarité. Aux côtés du Maire, elle a insisté sur les valeurs qui fondent le bien vivre ensemble et rappelé les services à la population et les animations qui dynamisent la vie Quetignoise.
Mentionnant les chantiers de mise en accessibilité et la revitalisation du cœur de ville, Michel Bachelard a assuré les seniors Quetignois de l'attention qui leur est portée, avant de leur souhaiter un excellent appétit.
Côté repas, à la mise en place, au dressage et au service, les élèves de Segpa du collège Jean-Rostand ont consciencieusement rempli leurs missions. Tandis que du côté de la piste de danse, l'animation musicale a réuni les danseuses et danseurs, alternant valse et tango, madison et paso doble.
Ce déjeuner doublé d'un après-midi dansant, devenu un rendez-vous incontournable d'année en année, s'est déroulé à l'Espace Mendès-France le 28 novembre dernier. 266 inscriptions ont été comptabilisées par les organisateurs : la Ville et le CCAS.
Afin que chacun puisse se régaler, du 8 au 10 décembre un colis gourmand a également été remis par le Comité Communal d'Action Sociale à chaque personne n'ayant pu se rendre au repas.

Conférence Seniors / Gendarmerie le 3 février

Pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !

Le 3 février à 14h30, la Ville, le Comité communal d'action sociale de Quetigny, la Gendarmerie et la Police municipale convient les seniors à participer à une sensibilisation autour de règles simples de sécurité pour se prémunir contre les actes malveillants. L'occasion pour la Gendarmerie d'apporter de multiples conseils et astuces à ce public particulièrement exposé à la lâcheté et à la ruse de certains agresseurs. Cette conférence débat a pour objectif premier de faire connaître les bons gestes, les bons réflexes de sécurité quelles que soient les circonstances. En effet, les situations de risque sont différentes lorsque vous êtes chez vous, en dehors de chez vous, ou encore lorsque vous vous déplacez.
Conférence Seniors : mardi 3 février à 14h30, salle Nelson-Mandela. Venez nombreux !

TELEGRAMMES

> BIEN BOUGER POUR BIEN GRANDIR

Un atelier motricité a dorénavant lieu à l'école maternelle Nelson-Mandela (ou dans la salle attenante), offrant un nouveau temps de rencontre parents-enfants-assistantes maternelles. Au rythme de 1 mercredi matin par mois, un éducateur sportif à l'ASQ propose avec une animatrice du Relais Assistantes Maternelles cette animation qui se veut décentralisée pour offrir aux habitants de cette partie de la Ville une accessibilité accrue au service. 15 enfants inscrits avec une assistante maternelle peuvent être accueillis pendant ce temps de liberté et de développement des facultés motrices de l'enfant (équilibre, repères, mouvements) pour une progression au rythme de chacun. ***Prochains ateliers prévus les 11 février, 18 mars, 15 avril, 13 mai et 3 juin 2015.***
Inscription obligatoire auprès du RAM : 03 80 46 70 76

> CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à 20h30, en Mairie les mardis 17 février et 17 mars 2015. Les réunions du Conseil sont publiques, ouvertes à tous les habitants qui souhaitent assister aux décisions prises par les élus. A noter que les comptes-rendus de conseils municipaux sont en ligne sur le site internet de la Ville : www.quetigny.fr.

> PLAN CANICULE

La Ville reconduit le dispositif « Plan Canicule » (du 1er juin au 31 août)nécessitant la mise en place de moyens pour soutenir et aider les personnes âgées ou handicapées. Les personnes âgées de 65 ans et plus susceptibles d'être aidées pendant l'été seront recensées en mars et avril. Pour rappel, le dispositif d'accompagnement de la Ville met à disposition les moyens suivants : ouverture d'une salle municipale climatisée (Cromois), visites à domicile, contacts téléphoniques réguliers et installation à domicile de climatiseurs ou de rafraîchisseurs pour les personnes à mobilité réduite. A noter que pour cette dernière prestation, la Ville restreint ce dispositif aux personnes non imposables compte-tenu du nombre croissant de demandes.

QUETIGNY
LA VILLE
COULEUR
RÉAFFIRMÉE !

Nouveau plan couleur

S'inspirer du passé pour poursuivre l'expérience de la VILLE COULEUR

Couleur et pâte de verre confèrent à Quetigny une identité forte. Son patrimoine architectural est ainsi reconnu pour sa diversité, sa qualité et ses ambiances. Pour maintenir cette harmonie patrimoniale et s'adapter aux enjeux actuels, la Ville a produit un nouveau plan couleur et matériaux afin d'accompagner et faciliter les projets de rénovations de façades des habitants.

Dès son développement à l'aube des années 60, Quetigny a cherché à se démarquer en refusant le modèle des grands ensembles imposé par l'Etat et en se positionnant comme lieu d'expérience architecturale et chromatique.
Créer des liens entre architecture et paysage, penser la ville nouvelle par la couleur avec la contribution essentielle de l'urbaniste coloriste Bernard Lassus ont cimenté l'originalité de Quetigny. Ces choix innovants ont permis à cette ville paysage de développer une identité forte qui perdure encore aujourd'hui.

Des principes gravés dans le marbre.

Les équipes municipales successives ont inscrit les principes de coloration des bâtiments dans les documents d'urbanisme – plan d'occupation des sols puis plan local d'urbanisme. De même, il était fait obligation aux propriétaires de ravaler les façades des immeubles d'habitation dans le matériau – pâte de verre – et la coloration d'origine.

Pourquoi un nouveau plan couleur ?

Force est de constater que les choses ont évolué en termes de développement durable, de réglementation et de coût de l'énergie. La plupart des immeubles ont 40 ans et considérés comme moins performants sur le plan énergétique. Pour le Maire Michel Bachelard : « *A l'époque le choix de la pâte de verre n'était pas anodin car sa durabilité est bien supérieure à d'autres matériaux qui nécessitaient beaucoup plus d'entretien. Ce choix était donc économiquement pertinent et esthétiquement réussi. Pour nous adapter au contexte actuel, nous avons dû réinterroger l'identité de Quetigny : est-elle fondée sur la pâte de verre ou sur la couleur ? Au vu des coûts d'un ravalement et d'une isolation par l'extérieur d'un immeuble, la Ville a privilégié la coloration. Nous avons donc lancé une étude préconisant un certain nombre de matériaux moins onéreux et tout aussi durables dans le temps que la pâte de verre* ». Une initiative qui réduit considérablement les coûts d'entretien de façades pour les propriétaires et copropriétaires. D'autant que la Ville donne aux habitants un coup de pouce financier dans le cadre d'une pré étude couleur et matériaux (voir page 16).

Une prescription esthétique et couleur.

L'agence Nacarat couleur et architecture a été missionnée par la Ville pour établir un nouveau schéma chromatique comportant des prescriptions couleur et matériaux pour la restauration, la rénovation et la construction. Etat des lieux, relevés de couleurs sur le terrain, étude de la relation forte entre végétation (arbres, parcs en pied d'immeuble), lumière et pâte de verre… ont été réalisés pendant plusieurs mois pour déterminer une nouvelle palette couleur et substituer de nouveaux matériaux qualitatifs à la pâte de verre. La nouvelle palette couleur compose désormais avec des couleurs traditionnelles s'inspirant du passé et des gammes contemporaines. Ainsi le concept de la ville paysage et colorée reste assuré autour de 3 notions qui enrichiront visuellement les façades des bâtiments : l'idée de nature, la polychromie (association harmonieuse de plusieurs couleurs) et les effets de surfaces (matériaux et textures variés habillant les façades).

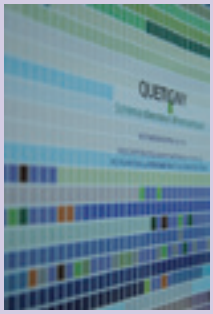

Un projet de coloration innovant et durable

Porté par une polychromie nouvelle et par une réflexion durable sur les matériaux de demain, le projet de coloration offre au patrimoine Quetignois les moyens de se réinventer en douceur à l'aide de solutions techniques innovantes et durables. S'appuyant sur un cahier de prescriptions un certain nombre d'éléments seront à prendre en compte pour la rénovation des façades. Chaque îlot d'habitat aura sa réglementation avec une gamme dédiée de 10 couleurs respectant un principe d'harmonie. Un édifice de chaque îlot sera choisi comme témoin de son époque et restauré avec une isolation thermique extérieure habillée de pâte de verre fidèle à l'existant. Les autres édifices seront travaillés de façon plus contemporaine, recouverts de matériaux innovants, durables et moins onéreux (émaux de verre, grès etc.).

Ce qu'il faut RETENIR

Pour les projets de rénovation et d'isolation de façades, il est impératif de respecter quelques préconisations :

1. Il faut contacter en premier lieu la Mairie (voir page 16 : mode d'emploi).

2. Intervention de l'agence Nacarat pour accompagner le projet. Un rendez-vous est alors organisé en pied d'immeuble avec les copropriétaires pour affiner le projet. Nacarat modélise ensuite une proposition. Attention : le maître d'œuvre ne doit pas faire de devis avant que la copropriété et Nacarat aient travaillé ensemble.

3. Des dispositifs existent : sensibilisation des copropriétaires, analyse des audits énergie, recherche de financement dans le montage des projets… La Ville peut vous conseiller et faciliter vos démarches.

Contact : Benoît Kubiak, référent Mairie « accompagnement conseil » au 06 99 71 93 56. Courriel : bkubiak@quetigny.fr

Habillage des balcons du parc de logements collectifs

Depuis quelques semaines, les balcons du parc de logements collectifs se parent de toiles dites « Ferrari » colorées avec un rendu esthétique, agréable, cohérent avec le fond de façades des immeubles. Une première pose a été réalisée par SCIC Habitat au 27 et 29 rue Ronde. Tous les balcons du parc de logements collectifs seront réhabilités pour le printemps avec ces enveloppes colorées.

Copropriété

RENOVATION DES FAÇADES mode d'emploi

De nombreuses copropriétés de Quetigny ont manifesté leur volonté d'engager des travaux de rénovation de façades pour améliorer le confort thermique et la maîtrise des charges énergétiques. Pour y répondre et faciliter les démarches des copropriétaires, la Ville a conçu un cahier de prescription «couleurs et matériaux» qui fixe de nouveaux principes en matière de rénovation de façades. Elle accompagne également les copropriétaires financièrement dans le cadre d'une étude préliminaire aux travaux.

Jusqu'à présent, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'autorisait la rénovation de façades qu'à l'identique de l'existant, que ce soient en termes de matériaux (pâte de verre) ou coloris.
Ces dispositions instituées afin de préserver la qualité initiale de conception ont fini par devenir une contrainte importante notamment pour des travaux d'isolation par l'extérieur.

De nouvelles solutions techniques réalistes sur le plan financier

La Ville a lancé une étude afin d'apporter de nouvelles solutions. Cette étude a débouché sur la rédaction d'un cahier de prescriptions «couleur et matériaux» intégré au futur PLU qui fixe désormais de nouveaux principes en matière de réfection de façades.
Ainsi, un nouveau plan directeur chromatique a été établi par un cabinet de coloristes pour l'ensemble des quartiers de Quetigny.
Cette nouvelle gamme de couleur a pour objectif de conserver une harmonie esthétique dans la ville tout en apportant une touche plus contemporaine à l'identité de Quetigny. Autre élément important, ce nouveau «plan couleur» s'accompagne de prescriptions sur l'utilisation possible de nouveaux matériaux en remplacement de la pâte de verre. Cette nouvelle disposition répond à la nécessité pour des travaux d'isolation par l'extérieur de solutions adaptées sur le plan technique et réalistes sur le plan financier.

Un coup de pouce financier de la Ville

Afin d'accompagner au mieux les copropriétés dans leurs travaux de rénovation, la Ville prend financièrement à sa charge les études préliminaires liées au choix des couleurs et des matériaux en s'appuyant sur l'expertise du cabinet de coloristes. A noter que la Ville ne prend à sa charge que la première étude chromatique. Toutes les études complémentaires nécessaires à la réalisation des travaux restent du ressort de la copropriété.

La procédure à suivre pour un projet de rénovation de façade :

1. Demande par courrier adressé au service technique et travaux (Bd de la Croix Saint Martin 21800 Quetigny) de bien vouloir diligenter une étude dite chromatique du bâtiment (préciser adresse, contact, mail, téléphone, voire nom)

2. Après accord de la copropriété sur le résultat de l'étude et finalisation du dossier, dépôt d'une déclaration de travaux selon la procédure administrative habituelle.

Notez le ! *La réussite de cette démarche repose sur le respect du cahier des charges de prescriptions intégré au PLU qui est le garant de la conformité des travaux à venir.* ■

Pour tous renseignements supplémentaires :
contacter le référent de la Mairie en matière de rénovation énergétique :
Benoît Kubiak au 06 99 71 93 56
bkubiak@quetigny.fr

Zone des Charrières

Une renaissance programmée en 2015

En quelques années, l'action de la Ville aura permis de donner un tout autre visage à la zone économique des Charrières. Courant 2015, cette zone dédiée désormais à des activités tertiaires sera totalement réhabilitée améliorant l'image de Quetigny en entrée de ville tout en préservant la tranquillité des riverains.

Une nouvelle page se tourne pour la zone économique des Charrières. Fidèle à son principe fondateur de maîtrise foncière afin d'assurer le développement cohérent de Quetigny, la Municipalité a agi pour accompagner la mutation de cette zone. En l'espace de 6 ans, elle est passée d'un ancien espace commercial à une zone d'activités tertiaires qui prendra sa forme définitive courant 2015.

Une stratégie municipale payante

Fin des années 2000, l'activité commerciale de la zone décline (transfert de Décathlon, fermetures successives de Vet'affaires, Norma…). La première démarche de la Ville a été de modifier son Plan Local d'Urbanisme interdisant toute implantation de commerces au bénéfice d'installations d'activités tertiaires générant moins de nuisances de circulation et de stationnement pour les riverains. La Ville a ensuite progressivement acheté les terrains via l'établissement public foncier local (EPFL), outil public adapté pour ce type d'opération.

Dernière étape du processus, la Ville a recherché des activités compatibles afin de revendre ces parcelles à vocation économique à des partenaires privés exerçant des activités tertiaires.

Cette stratégie municipale financièrement neutre pour la Ville s'est appuyée sur les évaluations du Service des Domaines (service de l'Etat) pour éviter toute spéculation foncière.

Illustration : Cabinet Tria

L'agence locale Pôle emploi prendra place dès la rentrée dans l'ancienne coque Dijon Dessin.

Un espace de services en 2015

Des projets d'implantation ont ainsi vu le jour dès 2013 avec la création d'une épicerie sociale Epi'mut, la relocalisation de l'ESAT le Mirande (Etablissement de Services et d'Aide par le Travail, Art pour le dire), l'installation début 2014 d'Ergos (mobilier de bureau). Alors que les premiers travaux ont débuté, 2015 verra les installations d'Harmonie Médical Service (ancienne société Mutations située au Grand Marché), d'un pôle médical (kiné, podologue, ostéopathe, sages-femmes) et d'une agence locale Pôle Emploi qui ouvrira ses portes à la rentrée pour couvrir les besoins de l'Est Dijonnais. Une bonne nouvelle pour les demandeurs d'emplois avec le retour à Quetigny d'un véritable service public de proximité à la population. A suivre…

8e carnaval biannuel

En 2015 Quetigny sous les confettis

Le collectif carnaval, composé du CSC Léo-Lagrange et de plusieurs autres associations locales, ainsi que des écoles maternelles et élémentaires, se réunit depuis quelques mois pour préparer un bel évènement pour tous les Quetignois.
Entre définition du parcours et des animations, collecte du matériel et activités manuelles, recherche de sponsors et communication, les bénévoles peaufinent l'organisation du jour J dans tous ses détails. Il est d'ailleurs encore possible pour les associations et les autres volontaires de se faire connaître pour participer à la «dernière ligne droite» avant l'événement. Une chose est sûre : le thème retenu cette année est celui des Métiers.
Diverses animations vous accueilleront dès 14h, samedi 28 mars, Place Centrale.
En ouverture des festivités, le traditionnel lâcher de ballons se tiendra devant la résidence mutualiste du Cromois. Un défilé lui succèdera : Le top départ sera donné de la place centrale Roger-Rémond à 16h. Le joyeux cortège déambulera une bonne heure dans les rues avant de rejoindre l'Espace Mendès-France
En grand final, l'éphémère mais non moins célèbre bonhomme carnaval se consumera en quelques derniers confettis de lumière…
Pour toute information, vous pouvez contacter le Centre Social et Culturel Léo-Lagrange au 03 80 71 91 14.

AGENDA ASSOCIATIF

> FEVRIER

Samedi 7 et dimanche 8
23e Salon des antiquaires et brocanteurs, par la Boule Quetignoise, à l'Espace Mendès-France

Jeudi 19
Thé dansant du CCAS, salle Nelson-Mandela, de 14h à 18h (inscription à partir du 29 janvier au 03 80 48 41 20)

Vendredi 20
Bal country du CSCLL à partir de 19h à l'Espace Mendès-France

Samedi 28
«Mad connection» battle de danse ragga organisée par AUDACE à l'Espace Mendès-France à 15h

> MARS

Samedi 7
Loto de l'ASQ football à 20h à l'Espace Mendès-France

Jeudi 12
Don du sang de 15h à 19h30 à l'Espace Mendès-France

Samedi 14
Portes-ouvertes et marché médiéval à la MFR

Samedi 21
Concert de la Batterie fanfare à l'Espace Mendès-France

Mercredi 25
Jeux intergénérations «Jeux en bois» de 14h15 à 17h salle du Cromois

TELEGRAMMES

> PROMOUVOIR L'ACCES AUX HANDISPORTS

Jeudi 4 décembre, tir à l'arc, boccas cible (pétanque intérieure), handi-golf, handi-escrime, parcours moteur adapté aux différents types de handicaps, course d'orientation, lancer de javelot adapté, tennis de table et tir laser avaient pris possession de l'Espace Mendès-France.
200 enfants et jeunes de 6 à 21 ans ont répondu à l'appel du Comité régional Handisport qui organisait son Trophée régional des jeunes handicapés à Quetigny pour la 2e année consécutive.
Ils étaient une centaine de plus cette année à prendre la direction de Quetigny.
C'est une réussite pour Daniel Dumont, président du Comité, *« le message est passé et les officiels venus saluer les élèves ont tous ressenti le bon esprit régnant sur l'évènement, qui se voulait promouvoir durablement les handisports et favoriser l'accès au sport pour les jeunes en situation de handicap. »*

> CSCLL : LE LABEL RANDO EST EN MARCHE

S'inscrivant dans une démarche d'évolution, la section Randonnée du Centre Social et Culturel Léo-Lagrange a obtenu le label «Rando santé» de la FFRP pour les marches nouvellement programmées par la section (qui organise déjà depuis 2001 promenades, randonnées et séjours divers).
Concrètement, ces marches douces de 3 ou 4 km sont proposées les mardis et s'adressent aux personnes désireuses de marcher, ou simplement de maintenir une activité physique et sociale.
5 animateurs bénévoles ont été spécifiquement formés pour cette activité qui répond à une demande croissante.
Programme disponible sur demande auprès du CSCLL - 03 80 71 91 14

Les aménagements dans les quartiers

Des travaux sont réalisés dans différents quartiers de la ville. La Municipalité entretient son patrimoine pour une meilleure qualité de vie.

Rue des Marronniers
RÉFECTION DES RÉSEAUX D'EAUX PLUVIALES

Comptant parmi les plus anciennes voiries de Quetigny, la rue des Marronniers (allée qui mène au Château des Cèdres) va bénéficier d'une cure de jouvence au printemps avec la réfection complète du réseau d'eaux pluviales. Plusieurs problématiques liées à la dégradation du réseau, à l'affaissement du terrain et à l'état sanitaire des marronniers bordant cette voirie ont été présentées aux riverains le 21 octobre dernier. En effet ce réseau vétuste est fortement dégradé par les racines des marronniers qui entravent l'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, plusieurs études – diagnostic visuel par bureau d'étude spécialisé et tomographie (sorte d'IRM de l'arbre) - ont démontré l'état sanitaire très dégradé des marronniers présentant un risque de chute avéré. Face à cette insécurité, l'abattage de 18 marronniers est programmé cet hiver avant le démarrage des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales qui s'étendront sur 5 semaines à compter du 1er mars prochain. Bien entendu, ce programme de travaux s'accompagnera d'un projet de replantation de 21 nouveaux arbres de type marronniers sans fruit (âge 7/8 ans) qui sera présenté aux riverains concernés. La reprise de la voirie avec un nouvel enrobé finalisera cette opération. Coût de l'opération : 140 000€ TTC.

Parvis Cap Vert
L'ESPLANADE EST FINALISÉE

Alors que l'ouverture des premiers restaurants est prévue pour fin avril, le parvis devant le cinéma et les nouveaux bâtiments est à présent finalisé. Ce grand espace minéral de 3 600m² assurant à l'ensemble une unité architecturale accueille un espace vert de forme elliptique pourvu d'un éclairage décoratif « led ». Totalement accessible aux personnes à mobilité réduite, le parvis a bénéficié de nombreux aménagements simplifiant les accès aux structures de loisirs (cinéma…). Ainsi un passage piéton sécurisé avec ralentisseur a été réalisé à l'entrée du parking côté rue du Cap Vert, des bornes ont été installées pour éviter tout stationnement

anarchique et faciliter les déplacements piétonniers. L'éclairage public a été complétement revu avec la pose de 8 mâts « aiguille » de 8 mètres de haut estampillés Cap Vert. Raccordés au système d'économie d'énergie de la Ville, ces mats ont été implantés à proximité des façades et en tête de gondoles du parking afin de libérer l'esplanade de tout mobilier urbain. Coût total de l'opération : 550 000€ TTC.

Plaine du Suchot
UN NOUVEL ESPACE DE DÉTENTE

Suite à la rencontre des élus en juillet dernier avec les habitants du quartier Fontaine Village dans le cadre des rendez-vous de proximité « A votre écoute au quotidien », des travaux d'aménagement sont engagés sur la plaine du Suchot. Remplaçant une structure vieillissante, une nouvelle aire présentant un plateau de 7 à 8 jeux et activités pour les enfants est en cours d'installation dans le square situé dans le haut du quartier. Pour compléter ce programme de réaménagement, des réfections sont réalisées sur les espaces verts et du mobilier urbain (banc, table, corbeille) est progressivement implanté offrant un bel espace de loisirs et détente à ce parc verdoyant.
Coût de l'opération : 64 000€ TTC.

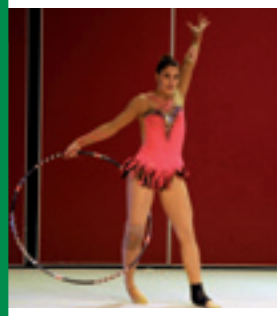

Soirée de l'engagement

Ils brillent
par leur volonté et leur action

Les médaillés et bénévoles Quetignois mis à l'honneur pendant cette soirée de l'engagement 2014 ont vu leurs efforts et leur engagement salués par les représentants élus de la Ville et par Charles Rozoy, champion paralympique de natation. Intermèdes de gymnastique rythmique et de danse contemporaine ont donné un aperçu des talents artistiques des jeunes Quetignoises.

LES SPORTIFS

58 champions de Côte-d'Or

ASQ Badminton (minibad, poussin, senior)
ASQ Course d'orientation (moyenne distance, longue distance)
ASQ Escrime (cadet épée, senior épée)
ASQ Judo (mini-poussin, poussin, benjamin, minime, cadet, senior)
ASQ Tennis (3e division en 13-14 ans, 1ère et 5e division en senior, 4e division en + de 35 ans)
Centre équestre Les Allées cavalières (dressage club 3, 2 et 1)

37 champions de Bourgogne

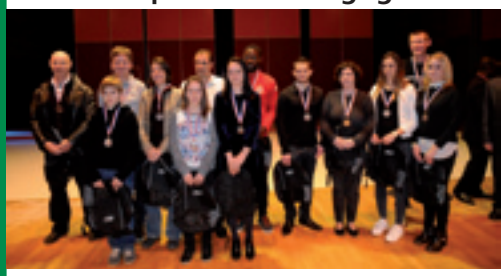

ASQ Boxe française
ASQ Course d'orientation (relais, moyenne distance, longue distance)
ASQ Escrime (fleuret)
ASQ Football (division d'honneur)
ASQ Judo (senior - 66 kg, senior - 60 kg)
Centre équestre (Amateur 1, dressage, Club 2 dressage, Amateur 3 dressage)
Boule Quetignoise (doublette)

2 championnes inter-régionales

ASQ Boxe française (championnes de l'Est)

10 champions de France

ASQ Course d'orientation : Maribelle Henky et Olivier Parigot (D12 et H40)
ASQ Judo : Pol Morral Dauvergne (3D senior - 66kg)
Centre équestre : Alexandra Remond (Club 3 minime) et Florine Dole (Club 3 dressage cadette)
Boule Quetignoise : Sylvie Chalmandrier, Apolline Garrien, Corinne Plantin, Nathalie Rouge, Touch You (par équipe)

Championnats du monde

ASQ Judo : Hélène Receveaux a terminé 3e par équipe au Championnat du monde seniors 2013 à Rio de Janeiro. Gérard Olivet est vice-champion du monde vétérans 2013 à Malaga.

VIE DE LA CITÉ

Trophée de la Ville

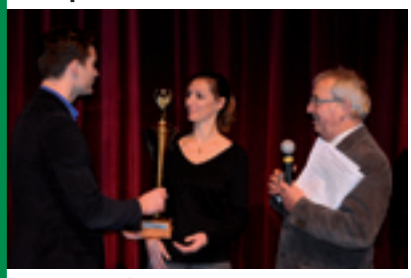

ASQ Badminton

Emmanuelle Berlier, responsable de la section badminton de l'ASQ, a reçu le Trophée «Challenge de la Ville» pour l'association qui fête en 2015 ses 20 années d'existence.
Plusieurs fois vainqueur de l'Interclub régional par équipes et avec 3 saisons effectuées en Interclub national, l'association compte de nombreux titres individuels. Des jeunes qualifiés en Championnat de France et 2 vétérans qualifiées pour les championnats du monde attestent du haut niveau de performance de ce club qui fait de la formation un axe fort de son développement).

La Boule Quetignoise

Le président de l'association, Pierre Desroches, s'est vu remettre l'écrin contenant la plaque du «Challenge de la Ville» pour la saison 2013-2014 de la Boule Quetignoise.

La Banque alimentaire

Implantée à Quetigny depuis 1990, la Banque alimentaire, qui tient un rôle essentiel, méritait d'être mise à l'honneur.
Elle a reçu le prix «Focus» de la Ville. En ces temps de crise, la centaine de bénévoles et les 5 salariés de l'association ont collecté, stocké et distribué 2 000 tonnes de produits, permettant de fournir environ 4 millions de repas en 2013. La Banque alimentaire cherche actuellement des locaux plus vastes (1 000 m²) avec l'ambition de stocker davantage. D'autres projets murissent et prennent vie, comme la création d'une épicerie solidaire sur le campus universitaire en direction des étudiants en difficulté et en partenariat avec les associations d'étudiants. Elle souffle ses 30 bougies cette année.

L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE

Ecrins

Florent Delpierre (AHVVES)

En 1994, arrivé enfant à Quetigny, Florent Delpierre intègre le collège Jean-Rostand et participe fréquemment aux animations jeunes proposées l'été. En 2008, il découvre AHVVES (Association Handicap Valide Vivre Ensemble) par l'intermédiaire de la professeure d'éducation physique qui lui donnait des cours au collège. Cet heureux hasard amènera Florent à s'engager dans ce projet qui lui plait et qui «donne du sens à sa vie». Il fera évoluer ses compétences informatiques et web au service de l'association. Son engagement l'a conduit à devenir trésorier en 2013. Avec pour objectif l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap, par le biais d'activités physiques et sportives, AHVVES propose notamment plusieurs fois par an les soirées «Je vous invite ce soir» auxquelles il prend plaisir à participer.

Maurice Mathieu (Amicale des donneurs de sang)

Quetignois depuis 42 ans, c'est en 1996 que Maurice Mathieu fait la connaissance de l'Amicale des donneurs de sang de Quetigny. Donneur régulier depuis ce jour, il devient trésorier de l'Amicale en 1997 et s'occupe jusqu'à aujourd'hui de l'organisation et de la logistique des collectes (environ 6 par an), en particulier de la collation proposée aux donneurs. Titulaire de la Croix de Chevalier du Mérite du Don du sang, il assume avec une grande humilité son rôle de bénévole.

Médaille de la Ville

Jean-Jacques Herrmann (Amicale Volley-ball)

Très impliqué dans la vie sociale de la cité, il participe à l'organisation des classes de neige des CM1 en 1979/80 et fait partie du groupe de danses folkloriques «Les vendangeurs» de 1978 à 1988, tour à tour danseur et membre du bureau de l'association. Ayant tenu un salon de coiffure de 1982 à 2005, il est bien connu à Quetigny, où il a également créé et présidé l'association des commerçants de la place centrale. En 1992, il lance l'Amicale de Volley-ball, qu'il préside jusqu'en 2013. Sa passion, son engagement bénévole et son esprit d'ouverture lui ont valus de recevoir la médaille de la Ville.

MUSIQUE CLASSIQUE

Concert anniversaire Rameau

Jean-Philippe-Rameau a composé une incroyable œuvre lyrique qui a marqué son époque et donné ses lettres de noblesse au style français.
Né à Dijon en 1683, il apprit les notes de musique avec son père avant même de savoir lire.
250 ans après sa mort, les festivités autour du compositeur donneront lieu à une rétrospective de ses pièces les plus célèbres par les élèves de l'Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts de Quetigny. L'occasion de réécouter ou de mieux connaître ce compositeur qui marqua l'apogée du classicisme français avec ses ouvrages théoriques et des œuvres comme Castor et Pollux, la Princesse, Pygmalion, le Temple de la Gloire, Lysis et Délie...

Samedi 31 janvier à 20h à l'Espace Mendès-France. Gratuit sur réservation auprès du service culturel de la Ville au 03.80.48.28.43. culture@quetigny.fr ●

RENDEZ-VOUS FAMILLE

Dans le rêve de Dorothy

Soucieuse de porter la culture à tous les publics, la Ville a choisi des spectacles éclectiques et accessibles aux familles, composés de personnages originaux et de disciplines variées.
«Dorothy» ouvre la série des «rendez-vous famille 2015» avec toute la virtuosité de la danseuse de hip-hop Vanessa Petit dans une chorégraphie du bordelais Anthony Egéa. On vous contera l'histoire de la jeune Dorothy qui se lance dans une épopée insolite. Mix d'un univers enfantin et fantastique, de danse hip-hop et d'images industrielles diffusées sur écrans. Cette création offre un moment poétique et surprenant pendant lequel la réalité côtoie le rêve, celui d'une jeune fille qui s'aventure dans un périple sur les routes du pays d'Oz et fera la connaissance de personnages atypiques et symboliques.

Spectacle tout public (à partir de 7 ans) accueilli en collaboration avec l'ABC dans le cadre du festival jeune public « A pas contés »

Mercredi 18 février à 15h à l'Espace Mendès-France.
Tarif B : de 2 à 6€ et gratuit pour les enfants quetignois. ●

Photo : Benoît Antoine Gelin

Tania's paradise

Tania est une contorsionniste de Tel Aviv (Israël). Dans une yourte kirghize, elle sera au centre d'une piste minuscule tandis que les spectateurs seront installés tout autour, à quelques centimètres d'elle. Tania parle avec le corps, avec les mots. Elle parle de son métier, de ses amants, de son pays, mêlant l'intime et le politique. Elle vous parle droit dans les yeux, avec son drôle d'accent et ses contorsions, toujours sur le ton de la confidence, sans éviter les maladresses ou gommer les défauts.
Ce spectacle accueilli en collaboration avec l'association CirQ'ônflex préfigurera le Festival Prise de CirQ'.
Mardi 14 avril à 20h30 sous une yourte derrière l'Espace Mendès-France
Tarif A : de 4 à 16€. ●

VOIX FÉMININES FRANCOPHONES

Cap sur les Belles d'hiver(ses)

Photo : Les Bordées Cancale

«Les Pirates» voguent entre les grandes scènes des festivals maritimes de Bretagne, d'Europe du Nord ou des Antilles et affectionnent les animations de rues et de cabarets en proximité avec leur public.

Pendant leur concert **samedi 14 mars** à 20h30 à l'Espace Mendès-France, les 5 jeunes chanteuses de Cancale entonneront avec force et émotions des chants qui racontent la vie des ports et la vie à bord.

Ces histoires de navires et de marins qui chantent le travail, les maux du cœur et les moments de joie pourraient bien donner une furieuse envie de danser à l'auditoire de ces Belles-pirates.

Elles seront accompagnées dans leur halte à Quetigny par le guitariste Bernard Bizien, l'accordéoniste Hervé Berlan, le contrebassiste Bertrand Cormier et le violoniste Paul Terral.

Un stage de «chants de marins» sera organisé à l'Espace Léo-Ferré par le Lab (Liaisons Arts Bourgogne) et l'EMMDA vendredi 14 et samedi 15 mars, dans le but de faire découvrir ce style traditionnel et ses particularités.

Pour l'achat d'un billet pour ce concert (de 4 à 16€ et gratuit pour les enfants quetignois), vous pourrez bénéficier d'un tarif très réduit sur le second rendez-vous proposé dans le cadre des Belles d'hiver(ses), qui prendra l'accent québécois avec la chanteuse Klô Pelgag mardi 31 mars. ●

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Rencontre...ries

Si elle a tout d'abord étudié les arts graphiques, Dorothée Piatek s'est très vite tournée vers l'écriture. Cette artiste inventive et connectée a choisi depuis une douzaine d'années d'écrire des romans et albums. Spécialisée dans la littérature pour la jeunesse, Dorothée Piatek aime sortir des sentiers battus : Ses histoires s'inspirent de thèmes rarement traités, historiques ou d'actualité, comme la Guerre 1914-1918 dans « L'horizon bleu » ou la vie des « malgré-nous » dans « Je marchais malgré moi dans les pas du diable ».

« Le silence des oiseaux » est son dernier ouvrage paru (à lire dès 12/13 ans). Un roman fort par son histoire, puisqu'il raconte la vie des enfants de la prison de Belle-Île-en-mer, les souffrances et les privations. Ponctué de poèmes écrits avec le slameur/rappeur ARM qui les a ensuite mis en musique, ce roman soigné allie une forme innovante à une documentation complètement intégrée grâce à une bande son que le lecteur peut télécharger sur internet.

Dorothée Piatek sera dans plusieurs bibliothèques et écoles de Côte-d'Or en mars. Après une intervention auprès des scolaires de Quetigny, une rencontre dédicace se déroulera **mercredi 18 mars** à 17h30 à la Bibliothèque .

Pour tout renseignement et inscription :
Bibliothèque municipale
4 rue des vergers - Tél : 03.80.46.29.29.
bibliotheque@quetigny.fr

A l'affiche

- **Théâtre burlesque par la Cie du Détour** « Les Femmes savantes », mardi 3 février à 20h30 à l'Espace Mendès-France. Tarif A : de 4 à 16€.
- **Rendez-vous des tout-petits** « Bibli'o comme 3 pommes », chaque 1er mercredi du mois, à 10h à la Bibliothèque. Gratuit.
- **Audition pluri-instrumentale par les élèves instrumentistes de l'EMMDA**, jeudi 5 février à 18h30 à l'Espace Léo-Ferré. Gratuit sur réservation.
- **Vidéo & improvisation musicale** « Le Naufrage» et «Fish from hell - trio », vendredi 6 février à 20h30 au Théâtre des prairies. Tarif A : de 4 à 16€.
- **Conte musical de la Cie Taxi-Brousse** « La Légende du Puits-Milieu », vendredi 6 mars à 15h au Théâtre des prairies. Tarif B : 2 à 6€ et gratuit pour les enfants quetignois.
- « Danses urbaines », lundi 23 mars à 20h salle Méliès du Cinéma Cap Vert - Gratuit sur réservation.
- **Restitution du travail des jeunes chanteurs du parcours chanson de l'EMMDA** « Week-end chanson », samedi 28 et dimanche 29 mars à 17h30 à l'Espace Léo-Ferré. Gratuit sur réservation.
- **Printemps des poètes** « Les pompières-poétesses », mardi 7 avril à 17h à la Bibliothèque et à 20h au Théâtre des prairies. Gratuit sur réservation.

Expression *libre*

En application de la loi de février 2002, l'information municipale comporte l'expression de la majorité et de l'opposition municipales. Cette rubrique est donc l'application de ces textes. Les textes de cette rubrique sont rédigés sous l'unique responsabilité de leurs auteurs.

Défendre l'emploi

L'usine Sanofi fait partie de l'histoire de Quetigny. Ses salariés sont reconnus pour leur savoir-faire. Un projet de cession est en cours au profit de l'entreprise Delpharm, un groupe industriel français spécialisé dans la fabrication de produits pharmaceutiques qui souhaite y développer l'activité.
Nous voulons rappeler que notre seule et unique ligne de conduite depuis le début de ce dossier est la protection du statut des salariés et la défense de l'emploi.
C'est ce que nous avons exprimé dans un vœu présenté par Mario Luchin et voté par le Conseil municipal au mois de novembre.
En parallèle, des contacts se sont multipliés avec les syndicats et la direction générale de Sanofi. Le PDG de Sanofi a pris des engagements fermes en réponse aux revendications des salariés et nous serons vigilants quant à leur respect.
Concernant la demande d'octroyer une somme d'argent pour la caisse des grévistes, nous avons considéré que cela n'était pas du ressort de la commune et qu'il revenait plutôt à la liberté de chacun de le faire.
Notre devoir en tant qu'élus est de nous assurer que toutes les conditions sont réunies en vue de la poursuite durable de l'activité sur le site de Quetigny.
Bonne année 2015.

Rémi DÉTANG pour la liste « Quetigny en mouvement avec vous ».

Agir pour Quetigny : votre association

Depuis mars dernier, nous avons placé notre action pour notre ville avec le souci constant de vous associer à notre travail d'élus. Nous avons souhaité aller plus loin dans cette démarche en lançant le 3 décembre dernier **l'association Agir pour Quetigny**.
Cette association regroupe des habitants, de toutes les sensibilités, de tous les horizons, qui partagent la volonté d'agir pour notre ville, dans l'intérêt général.
Autour de moments de convivialité, de groupes thématiques, nous souhaitons rassembler les bonnes volontés au service de Quetigny. Quatre groupes (sécurité, cadre de vie, famille, emploi) vont vous permettre de participer, de proposer et d'échanger sur la ville que nous voulons.
Nous vous donnons, dès à présent rendez-vous le samedi 31 janvier à 11h00 pour partager une galette à l'occasion des vœux d'Agir pour Quetigny.
Nous vous souhaitons à vous et vos proches de très bonnes fêtes de fin d'année.
Pour contacter l'association, participer à ces travaux :
06.61.40.58.67 / agirpourquetigny@gmail.com

« Agir pour Quetigny» : Damien THIEULEUX, Françoise PLIVARD, Sébastien KENCKER, Marie GRENIER et Dominique SERGENT

Le vote de la honte !

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2014 est une triste date pour QUETIGNY.
La quasi-totalité des élus, de la Droite au Parti socialiste, du Vert au Parti communiste, ont jeté aux orties la solidarité financière avec les salariés de SANOFI en lutte. Devant des concitoyens consternés, devant une poignée de travailleurs indignés, ils ont osé leur refuser une somme symbolique, ô combien importante. Pire : ils ont « refusé de délibérer » sur le vœu proposé, dont l'objet ne figurait même pas à l'ordre du jour du Conseil. C'est un déni de démocratie !
Il est pourtant des moments où les paroles rassurantes, les rencontres compréhensives, les communiqués lénifiants, ne suffisent plus. La solidarité morale, sociale, et surtout matérielle, pour aider des salariés en lutte à tenir face au numéro 2 du CAC 40 est indispensable, élémentaire. A quoi, à qui, sert donc la Ville, si elle n'est pas engagée aux côtés de celles et ceux qui se battent **vraiment** contre « la finance » ? Comment accepter qu'une municipalité « socialiste » refuse 5 000 euros aux grévistes alors que le gouvernement, qu'elle soutient, a versé 150 millions à SANOFI… qui a versé, en 2014, 3,5 milliards de dividendes aux actionnaires ?
Triste soirée ! Le maire n'a vu qu'une « récupération politique » dans le geste que nous proposions. Les SANOFI en lutte connaissent désormais leurs vrais amis, ailleurs que dans les discours et sur le papier d'une revue municipale. Ils s'en souviendront.
La Gauche Alternative continuera son combat avec celles et ceux pour qui les mots de démocratie et de solidarité ont encore un sens.

Pierre ABECASSIS. « Gauche Alternative »

LE GUICHET UNIQUE DE L'EST DIJONNAIS

est une structure officielle décidée par l'Etat (contrat de ville) voulue et gérée par notre ville.

ACCUEIL : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
22, avenue du Château - Quetigny
✆ **03.80.48.41.00. E-mail : guichet-quetigny@quetigny.fr**

CCAS SERVICE SOCIAL MUNICIPAL

03.80.48.41.20

Les services sociaux de la Ville regroupent le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et le Service Social Municipal. Aides légales et facultatives (bourse sport et culture) suivant le quotient familial.

Accueil secrétariat :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi et vendredi matin).

Permanence du travailleur social (60 ans et +) :
Chaque lundi et mardi de 9h à 11h30.

Pôle Seniors :
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (sauf mercredi après-midi et vendredi matin).

POINT RELAIS MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

03.80.48.41.10

Ce service municipal est ouvert à tous, demandeurs d'emploi, personnes à la recherche d'informations, de formation, employeurs en recherche de salariés…

Accueil secrétariat :
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h , le vendredi de 14h à 17h. Présence du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) uniquement sur prescription.

Mission locale :
Accueil des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire du lundi au vendredi sur rendez-vous.

PERMANENCES DES INSTITUTIONS

CSF Information Consommation
Chaque 1er et 3e jeudi du mois de 9h30 à 11h30.

CLES 21 (Compter, Lire, Ecrire, Savoir)
Lutte contre l'illettrisme
Chaque 4e mardi du mois de 9h à 11h30 (sur rendez-vous).

PACT21
Programme habiter mieux / infos travaux de rénovation logement
3 mars de 14h à 16h sans rendez-vous.

Caisse Primaire d'Assurance Maladie
Accueil téléphonique au 3646.
Mise à jour de carte Vitale possible sur borne CPAM. Dépôt courrier dans boîte aux lettres relevée les lundi, mercredi et vendredi avant 14h (sauf jours fériés).

CIDFF 21 (droit des femmes et familles)
Lundi de 9h à 12h, vendredi de 14h à 16h sur rendez-vous. Renseignement/secrétariat au 03.80.48.90.28.

Solidarité femmes
4e jeudi du mois de 9h à 11h30 (sur rendez-vous).

Conciliateur de justice / Cité judiciaire
Sur rendez-vous lundi, jeudi de 14h30 à 16h30.

EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
Soutien / conseils aux créateurs d'entreprise et d'association.
Sur rendez-vous.

LES SERVICES DU CONSEIL GENERAL
03.80.63.27.20

Accueil Solidarité Familles de l'Est Dijonnais
Pour les familles avec enfants mineurs à charge et personnes de moins de 60 ans.
Tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Assistantes sociales
Sur rendez-vous.

Protection Maternelle Infantile
Pour les femmes enceintes et celles ayant des enfants de moins de 6 ans.
Chaque mardi de 14h à 17h sur rendez-vous.

Permanence Puéricultrice
Chaque jeudi de 14h à 16h30 sans rendez-vous.

ANTENNE DE GESTION DE LA CAF

Accueil téléphonique pour tous les allocataires de 8h30 à 16h30.
✆ **0 810 25 21 10**

Borne CAF à Château Services
Attestation, suivi du dossier et des paiements, simulation des droits APL.

LES ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE...

Rémi Détang
1er adjoint délégué aux finances, à la tranquillité publique et à la sécurité routière.

Jean-Marie Vallet
2e adjoint délégué au patrimoine, aux projets urbains et au développement durable.

Catherine Gozzi
3e adjointe déléguée à la solidarité.

Moulay Jellal
4e adjoint délégué à l'action éducative et au jumelage-coopération.

Isabelle Pasteur
5e adjointe déléguée à la vie associative.

Najate Haïe
6e adjointe déléguée à l'action culturelle.

Mario Luchin
7e adjoint délégué à l'accessibilité et à la prévention des risques.

Odile Lours
8e adjointe déléguée aux sports.

Philippe Schmitt
Conseiller municipal délégué à l'Agenda21 et à l'écologie urbaine.

Valentin Gnahourou
conseiller municipal délégué à la démocratie participative.

Patricia Bonneau
Conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et à la petite enfance.

Yann Colin
Conseiller municipal délégué à la jeunesse.

Saïd Bennis
Conseiller municipal délégué au contrat de ville.

Les habitants ont la possibilité de rencontrer un adjoint au Maire de permanence **chaque samedi à la Mairie de 10h30 à 12h.**
Si vous avez un problème particulier, si vous souhaitez évoquer certains sujets, vous avez la possibilité de dialoguer avec un élu sans rendez-vous. Si vous désirez une réponse précise à une question technique, il est souhaitable d'écrire préalablement afin d'expliquer exactement la question ou le problème que vous soulevez.

Mairie de Quetigny
Permanence des Adjoints
Place Théodore-Monod
21800 Quetigny

MEDECINS DE GARDE

Pour contacter un médecin de garde, appeler votre médecin qui vous orientera vers le service de garde en soirée et pour le week-end.

N'OUBLIEZ PAS :
LE MEDECIN DE PREMIER SECOURS EST VOTRE MEDECIN GENERALISTE OU UN GENERALISTE DE GARDE. LE 15 EST RESERVE AUX URGENCES VITALES.

Pour limiter les déchets

CONNAITRE LES BONS GESTES

En France, chaque individu produit 590 kg de déchets par an (deux fois plus qu'il y a 40 ans). Le site de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Adème) donne une série de conseils pratiques destinés à limiter les déchets à la maison, au bureau ou en faisant vos courses. L'Adème recommande notamment de :
. bien acheter et bien vous équiper (emprunter ou louer des produits neufs ou d'occasion, éviter les achats de produits à usage unique, choisir les produits sans suremballage, préférer les sacs réutilisables…)
. éviter le gaspillage alimentaire être vigilant sur les offres promotionnelles, respecter au mieux la chaîne du froid en effectuant vos achats, être attentif aux dates de péremption, assurer une bonne conservation de vos aliments…)
. moins jeter (valoriser les déchets organiques par le compostage, donner une seconde vie à certains produits comme les vêtements, les livres, les appareils électriques, utiliser moins de piles, limiter la consommation de papier...),
. trier (suivre les consignes de tri indiquées par la commune, comprendre les logos sur les produits…)
. faire attention aux déchets dangereux (savoir les reconnaître et savoir où les jeter…).
L'Adème propose également des réponses à quelques questions pratiques.
Plus d'infos : Ademe.fr / Mes déchets.

Erratum

CHATS ERRANTS, OISEAUX EN VILLE

Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro de « Vivre à Quetigny-Magazine » n°183 / page 4. L' association de défense du Chat Libre Dijonnais a été citée dans cet article et associée à une convention la liant avec la Ville de Quetigny. Or cette association reconnue pour son action en faveur de la protection animale n'intervient pas sur le territoire de Quetigny et ne souhaite absolument pas souscrire à l'appel de la Ville qui consiste à sensibiliser la population à ne plus nourrir les chats errants.
Pour rappel, vous êtes invités à contacter la Police municipale si vous constater la présence de chats errants dans votre quartier au 03.80.48.28.40.

HORAIRES DÉCHETTERIE

Bld de la Croix Saint-Martin
✆ 03.80.71.03.13.

Horaires d'hiver
du 1er novembre au 30 avril
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi de 9h à 13h et de 14h à 18h, le dimanche de 9h à 12h.

La déchetterie est ouverte 7 jours sur 7. (sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre).
Elle est réservée aux particuliers. **Son accès est gratuit**.
Un agent vous accueille, contrôle les apports et vous oriente sur le site.

A la déchetterie, JE DEPOSE :

Déchets verts, papiers cartons pliés, verre (bouteilles, pots, bocaux), ferraille, pneumatiques, textiles, déchets d'équipements électriques et électroniques, ampoules basse consommation, huile moteur, filtre à huile, déchets dangereux des ménages, huiles de cuisine, batteries de véhicule léger, incinérables tout venant, gravats / inertes, placo-plâtre.

Mais JE NE DEPOSE PAS :
Ordures ménagères, déchets d'activités industrielles, artisanales et commerciales, déchets putrescibles (sauf déchets verts), amiante, déchets explosifs et radioactifs, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets anatomiques et infectieux, médicaments.

HOTEL DE VILLE
Place Théodore-Monod
21800 Quetigny
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h30 le samedi de 9h à 12h.
✆ **03.80.48.28.30**
Fax : 03.80.48.28.31
Couriel : mairie@quetigny.fr

Accueil de Loisirs des Cèdres Activités périscolaires
Accueil secrétariat les lundi, mardi et vendredi de 9h à 11h et de 15h à 17h30, le mercredi de 9h à 11h et de 16h30 à 18h et le jeudi de 15h à 17h30. (fermé le jeudi matin)
✆ **03.80.46.24.52**

Bibliothèque Municipale
Fermée le lundi. Mardi de 16h à 18h30, mercredi de 13h30 à 18h30, jeudi de 16h30 à 18h30, vendredi de 15h30 à 19h, samedi de 10h à 16h30. Modification d'horaires pendant les vacances scolaires.
✆ **03.80.46.29.29**

Château Services
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
✆ **03.80.48.41.00**

Centre de Facturation Unique
Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (mercredi jusqu'à 16h30). Fermé les mardi et jeudi matin.
✆ **03.80.48.28.63**

Crèche - Halte Garderie
Crèche : tous les jours de 7h30 à 18h30. Halte- garderie : tous les jours de 8h30 à 12h10 et de 13h 45 à 17h 55. (fermée le lundi matin).
✆ **03.80.46.24.47**

Ecole Municipale de Musique, de Danse et des Arts
Espace Léo-Ferré
47 bis rue des Vergers
Lundi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h45, mercredi de 13h30 à 17h15, mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h30.
✆ **03.80.71.97.80.**

Espace Pierre-Desproges
3, rue de l'Espace à Quetigny
Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 16h à 19h. ✆ **03.80.48.29.96**

Point Relais Maison de l'Emploi et de la Formation
Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le vendredi matin). ✆ **03.80.48.41.10**

Police Municipale
Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30. ✆ **03.80.48.28.40**

Relais Parents Assistantes Maternelles
Permanences le jeudi de 14h à 18h15, les lundi, mardi, mercredi, vendredi sur rendez-vous
✆ **03.80.46.70.76**

Service Culturel
Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.
✆ **03.80.48.28.43**

Service Sports Vie associative
Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h.
✆ **03.80.48.28.50**

Service Social
Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermé le mercredi après-midi et le vendredi matin).
✆ **03.80.48.41.20**

Services Techniques
Accueil secrétariat du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
✆ **03.80.48.28.60**

URGENCES

SAMU: 15
Pompiers: 18
Police: 17

Gendarmerie de Quetigny
1 Allée des Jardins, bureaux ouverts du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le dimanche de 9h à 12h et de 15h à 18h
✆ **03.80.46.33.36**
(permanences téléphoniques 24/24)

SOS 21 Visites et urgences médicales
✆ **03.8078.68.68.**

RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 15 janvier au 14 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Insee

VILLE DE Queligny

n° imprimeur : 195